



Accueil collectif de mineurs NIBAS,

Inscription accueil de Loisirs Eté 2017 et T.A.P 2017/2018

→ **Seuls sont à rendre les parties inscription/ fiche sanitaire, et les documents demandés. Tout participant doit obligatoirement avoir fourni ces documents au premier jour d'activité, qu'il s'agisse de l'accueil de loisirs ou des T.A.P de Septembre 2017 !**

Nous utiliserons la même fiche sanitaire pour l'accueil de loisirs, et les temps périscolaires (T.A.P, accueil du matin, pause méridienne, transport, accueil du soir) cela vous évitera de remplir 2 fois le même document.

Cette fiche sera valable 1 an ! (de juillet 2017 au 6 juillet 2018)

Le règlement, et les plannings d'activité des temps périscolaires seront affichés à la rentrée dans le tableau d'affichage.

Accueil de loisirs Juillet 2017 : livret d'informations

Fonctionnement général : Comme chaque année, la municipalité structure organisatrice représentée par M. Roussel, le Maire, a décidé d'ouvrir l'accueil de loisirs lors des grandes vacances scolaires. Celui-ci se déroulera sous la direction de Monsieur DABOVAL Thibault, et de Madame LEMAITRE Virginie.

Il fonctionnera du Lundi 10 Juillet au Vendredi 4 Août 2017.

Le spectacle de fin de centre se déroulera le Vendredi 28 Juillet.

Le camping des grands aura lieu la première semaine d'Août, du lundi 31 Juillet Août au Jeudi 3 Août.

Ainsi nous aurons du temps pour organiser sereinement le spectacle.

Le midi, il y a possibilité de manger sur place si l'on apporte son pique-nique. Nous disposons d'un four micro-ondes. (Vous devrez prévenir l'équipe d'animation au moins une journée avant en inscrivant votre enfant sur le planning « Pause méridienne » !)

Les accueils (matin/midi/soir) sont destinés aux personnes ne pouvant s'organiser autrement, merci de respecter cette mesure.



- Pour des raisons de sécurité et d'organisation : les enfants n'arrivant pas à l'heure (c'est à dire durant le temps d'accueil) lors des sorties, ne seront pas pris en charge par l'équipe d'animation. Par exemple, si un départ est fixé à 9h30, l'enfant devra arriver au plus tard à 9h, et non à l'heure du départ.
- Tous les temps d'accueil (matin, midi, soir) se font en salle P. Wattebled. Il est impératif de « pointer » dès son arrivée.

Horaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs de JUILLET	
7h30 à 9h	Accueil du matin assuré par les animateurs (salle P. Wattebled)
9h à 12h	Activités proposées par les animateurs (début des activités à 9h10 après la répartition en groupe)
12h-13h30	Pause méridienne.
13h30-14h	Accueil de l'après-midi, salle P. Wattebled (Le début des activités est prévu à 14h10)
14h-17h30	Activités proposées par les animateurs
17h30 – 18h	Accueil du soir (salle P. Wattebled)

Un ramassage en bus sera mis en place :

Horaires du ramassage en bus				
lieux	Matin	Midi	Après-midi	Soir
1. Arrêt de bus Saucourt/Petit Saucourt	8h40	12h20	13h35	17h50
2. rue Marius Touron/rue Jaco	8h45	12h05	13h20	17h35
3. rue jaco à l'entrée du chemin d'accès n° 20	8h47	12h07	13h23	17h38
4. rue du Moulin/ ruelle Priez	8h50	12h10	13h25	17h40
5. rue de Rembehem dans le virage face au n°54	8h55	12h15	13h28	17h45

Ces horaires peuvent légèrement varier selon le nombre d'arrêts réels à effectuer !

Le jour des sorties en bus, l'heure de ramassage peut être décalée selon l'horaire du départ de la sortie. (À voir avec le chauffeur !)

Lorsque le Minibus sera utilisé pour des sorties, certains ramassages seront supprimés. Nous vous en informerons en début de centre.

L'équipe d'animation :

Le directeur : DABOVAL Thibault, (Educateur sportif BPJEPS APT, UCC de direction, BAFA*, PSC1, CQP randonnée, CQP gymnastique, CQP Tir à l'arc en cours)

Adjointe de direction : Lemaitre Virginie (CQP animateur périscolaire, VAE BPJEPS LTP en cours)

Les animateurs et les groupes :

FORESTIER Lolita (Diplômée BAFA*)
DELESTRE Camille (Diplômée BAFA)
LORSON Noémie (Diplômée BAFA, PSC1)
CARDON Wendy (Diplômé BAFA)
DELAFOSSÉ Julie (Diplômée BAFA)
GOSSET Médéric (Base BAFA, PSC1)
GUILLOT Tom (Base BAFA, PSC1)
DUCHAUSOY Joséphine (Base BAFA, PSC1)

*Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Lors des absences du directeur sur le centre, un animateur BAFA sera désigné responsable. Madame Lemaitre (directrice A.C.M), sera également présente en cas de besoin.

4 tranches d'âges :

Petits 3/6 ans avec Camille et Julie. Les enfants de 6 ans (ou presque) seront régulièrement en activités avec le groupe des moyens.

Moyens 7/9 ans avec Lolita, Joséphine, et Tom.

Grands 10/12 ans avec Wendy.

Ados 13/15 ans (2001 à 2003) avec Noémie et Médéric.

Selon les activités les animateurs pourront être amenés à changer de groupe. Cette répartition n'est que prévisionnelle, elle dépendra du nombre réel d'inscrits.

Lors des sorties à encadrement renforcé, des bénévoles et le personnel communal viendront étoffer l'équipe.

PS : Si un enfant ne se sent pas à l'aise dans son groupe, un changement pourra être effectué (dans la mesure du possible). Il vous suffira de le signaler à l'équipe d'animation. Néanmoins vu la conjoncture avec les groupes au maximum du taux d'encadrement autorisé par animateur, cela s'annonce compliqué.

Les locaux : La salle P. Wattebled pour les ados et les grands, la salle de cantine pour les moyens, et la salle de garderie pour les petits. Cela permettra de faire une coupure avec les locaux utilisés en période scolaire. Les enfants pourront ainsi plus facilement différencier le temps scolaire et les vacances.

En cas de besoin, l'entrée de la maternelle, et le dortoir seront disponibles.

Le bureau de la direction se trouve dans le bâtiment annexe à l'école maternelle.

L'affichage obligatoire, et l'affichage pour toute autre information se fera dans le hall de la salle P. Wattebled.

L'administratif :

- La fiche sanitaire (jointe à ce dossier) intégralement remplie, ainsi que la copie des vaccins à jour, l'attestation d'assurance (encore valable), le numéro d'allocataire de l'enfant pour l'aide aux loisirs (pour les familles bénéficiaires) doivent être impérativement rendus pour le 1^{er} jour de centre.

- Les autorisations de sortie seront distribuées pour chaque sortie hors de Nibas. Elles devront être remplies et obligatoirement signées par un tuteur légal.

Elles sont à rendre au plus vite avant chaque sortie. Dans le cas contraire votre enfant ne pourra participer à celle-ci.

Sur ces fiches seront indiqués les besoins de l'enfant (pique-nique etc.)

- En cas de sortie « exceptionnelle » de votre enfant pendant les horaires de l'accueil de loisirs, vous devrez obligatoirement signer une décharge de responsabilité.
- Certaines informations vous seront communiquées par des notes, ou sur des affiches.

Les activités :

→ Voir le planning d'activités prévisionnel joint à ce dossier. (ou distribué au cours du mois de Juin)

Thèmes : « L'Aventure notre Nature » (thème périodique), et

« Le développement durable dans tous ses états » (thème général)

Le programme se compose d'activités diverses et variées.

Notre volonté est de prévoir un programme d'activités complet et adapté à chaque tranche d'âge, construit selon les capacités physiques et morales des enfants.

Ils auront la chance de participer à de multiples sorties, toujours nombreuses et innovantes d'année en année.

La semaine du lundi 24 au Vendredi 28 Juillet sera principalement consacrée à l'organisation du spectacle, ainsi le planning d'activité ne sera pas forcément suivi « à la lettre. »

Petites précisions :

- Les activités porteront sur le thème, mais pas toutes. Il y en aura pour tous les goûts.
- Le planning prévisionnel ne comporte que les grandes lignes. Il peut y avoir des changements.
- Les enfants et les animateurs sont soumis au respect du règlement intérieur de l'ACM. Ce dernier sera affiché dans les locaux, les enfants en prendront connaissance dès le premier jour de centre.
- Je viens au centre, je prends systématiquement : Mes Baskets, ma Gourde, mon Sac à dos, mon K-way, ma casquette, la motivation et le sourire.
Je laisse chez moi mon téléphone, et la mauvaise humeur.
- En sortie vélo ; Les enfants devront posséder un vélo en bon état (freins, pneus gonflés ...), et un casque obligatoire. Dans le cas contraire l'enfant ne pourra pas participer à l'activité. Ce projet concerne majoritairement le groupe des grands. L'enfant est responsable de son matériel, en cas de détérioration l'organisateur se décharge de toute responsabilité.
- Activité jardin et parc naturel : Systématiquement prévoir chaussures de rechange ou bottes et vieux vêtements.
- Camping : Le but est de développer l'autonomie, un planning des tâches collectives sera donc instauré.
Afin de pouvoir se déplacer (à la plage, en ville etc.) **le vélo est obligatoire !**
- Lorsque vous déposez vos enfants, surtout les petits, ne tardez pas sur les « au revoir » afin d'éviter au maximum les pleurs de votre enfant, et par la même votre anxiété. Merci de votre compréhension.
- Contrairement à l'école, la présence à l'accueil de loisirs n'a rien d'obligatoire. Néanmoins, lors d'une absence prévue de votre enfant merci de nous en informer. Ainsi, cela permettra à l'équipe d'animation d'anticiper au mieux dans la préparation de ses animations.

Points divers :

- **14 Juillet :** Cette année l'accueil de loisirs proposera des jeux gonflables pour les enfants et les adultes : Babyfoot-humain, le tir élastiques, et le château « Dino rebondissant» pour les petits.
- **Grilles à vendre :** Une par famille. Elle sert à financer une partie des nombreuses sorties très coûteuses.

Pour rappel les grilles sont les seules ventes que l'A.C.M vous propose, les T.A.P, l'alimentation en camping, les temps d'accueil, ou encore les activités du 14 Juillet étant financées par la municipalité !

- En cas de soucis durant le centre, parlez-en aux animateurs. Si une mise au point est nécessaire, nous demanderons une rencontre avec les parents.
- Voir directement avec les animateurs de l'enfant, pour les médicaments (distribués uniquement sous ordonnance), et pour les vêtements de rechange des petits.
- Les personnes le souhaitant auront la possibilité de consulter le projet pédagogique sur simple demande.
- **Le Goûter :** Chaque après-midi, un goûter sera proposé aux enfants. Vous êtes libres de lui en fournir un pour le matin. L'idéal serait que chaque enfant dispose de sa bouteille d'eau, et d'un gobelet en plastique dur réutilisable.
- Exceptionnellement le jour du spectacle, le centre finira à 17h (sans garderie), merci de votre compréhension.
- Lors du spectacle, la municipalité organisera comme chaque année un repas, libre à vous de vous y inscrire. Ceci dit nous rappelons que le spectacle est ouvert à tous et toutes sans obligation de réservation.

En cas de nécessité vous pourrez rencontrer en Mairie, Mr DABOVAL Thibault, ou Mme LEMAITRE Virginie (directrice A.C.M) le mardi 27 Juin de 17H à 18H30 (ou sur l'accueil de loisirs).

L'équipe d'animation

Feuilles à détacher et à rendre remplies ! (recto/verso)

Inscriptions à l'accueil de loisirs été 2017

Prière de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous ainsi que le dossier d'inscription ci-joint, et les retourner en Mairie, ou au directeur avant le **Jeudi 15 Juin**. **Veillez à respecter cette date, nous n'assurons aucune inscription après celle-ci.**

Le droit d'inscription par enfant, y compris le goûter, est fixé comme suit en forfait semaine :

- Pour les familles non imposables (fournir le justificatif en Mairie) :
15€ la semaine, (Soit 1€ par semaine à régler pour les familles bénéficiaires de l'aide aux loisirs (2,80 €/jour), la C.A.F n'acceptant pas le principe de gratuité).
- Pour les familles imposables : **16€ la semaine**.

Le paiement se fait à l'inscription, de préférence par chèque. (Même pour les familles bénéficiaires de l'aide aux loisirs).

La CAF apporte son soutien financier à l'accueil de loisirs.

Pour les bénéficiaires de la carte loisirs il est impératif de nous transmettre votre numéro d'allocataire CAF. (Uniquement les nouveaux inscrits).

Il nous permettra de vérifier votre admissibilité à ce service. Sans celui-ci, nous serons contraints d'appliquer le plein tarif pour l'inscription.

Pour bénéficier de cette aide vous devez justifier d'un quotient familial inférieur à 800€ lors du mois d'Octobre de l'année 2016.

Nom	Prénom	Date de naissance de 2002 à 2014	Journée (*)	Après-Midi (*)	Semaine(s) de présence à préciser	Régime : -Général -MSA -Maritime

(*) Mettre une croix dans la case correspondante, (**) Joindre l'attestation d'assurance

Tournez la page →

Numéro allocataire CAF (Pour les cartes loisirs) :.....

Observations :

(Merci de nous signaler si votre enfant prendra le bus, ou restera manger le midi.)

Petits et Moyens (réponse obligatoire) :

Votre enfant sera-t-il présent la dernière semaine ? (Du Lundi 31 Juillet au
Vendredi 4 Août)

Oui

non

Grands et ados (10-15 ans):

Votre enfant souhaite t'il s'inscrire au projet Mini-Camp du Lundi 1^{er} Août
au Jeudi 4 Août ? (réponse obligatoire)

Oui

non

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Accueil collectif de mineurs de NIBAS
Année Scolaire 2017/2018 (valable un an)

ACCUEIL du matin et du soir – CANTINE – TAP -Transport Scolaire et Accueil de loisirs de Nibas

Possédez-vous une adresse mail : Oui Non

Votre adresse mail : (elle nous servira à communiquer pour les Temps périscolaires)

.....

ENFANT CONCERNE :

NOM :

.....

Prénom :

.....

Garçon Fille Classe :

Date de naissance :

Adresse complète :

.....

Numéro de téléphone :

MODE D'ACCUEIL de Loisirs: Journée complète en forfait semaine

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de votre enfant.

Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé.

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou certificats de vaccinations de l'enfant) :

JOINDRE UNE COPIE DES VACCINS

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates derniers rappels	Vaccins recommandés	dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (précisez)	
Ou DT Polio					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, **joindre un certificat médical de non contre-indication**

ATTENTION : le vaccin antitétanique **ne présente aucune contre-indication**

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

- Nom du médecin
traitant :
- Téléphone du médecin traitant :
.....
- Personne (autre que les parents) à joindre en cas
d'urgence :
- Téléphone de cette personne :
- L'enfant suit – il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE

- L'enfant a – t – il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AÏGU	SCARLATINE
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	AUTRES (précisez)
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

- ALLERGIES :
 - Asthme : oui non
 - Médicamenteuses : oui non
 - Alimentaires : oui non
 - Autres : (à préciser)

Préciser la cause et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :
.....
.....
.....

Indiquer ci – après les difficultés de santé (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation etc...) en précisant les dates et les précautions à prendre :
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

- Préciser si l'enfant porte des :
- Lunettes oui non
 - Lentilles oui non
 - Prothèses auditives oui non
 - Prothèses dentaires oui non
 - Autres (préciser)

AUTORITE PARENTALE (veuillez fournir une copie du livret de famille et en cas de séparation et l'acte de jugement)

MERE

NOM :
Prénom :
Adresse (pendant le séjour) :
.....
Code Postal + Ville :
.....
TELEPHONES : Domicile :
Travail :
Portable :
EMAIL :
Numéro de sécurité sociale :
Régime : Général Agricole Autre

PERE

NOM :
Prénom :
Adresse (pendant l'accueil) :
.....
Code Postal + Ville :
.....
TELEPHONES : Domicile :
Travail :
Portable :
EMAIL :
Numéro de sécurité sociale :
Régime : Général Agricole Autre

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'A.C.M à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, et certifie que mon enfant :

- ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique d'activités sportives ni risque de contagion et est à jour dans ses vaccinations,
- en cas d'urgence, j'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à transporter mon enfant dans l'hôpital le plus proche et à faire pratiquer une intervention médicale si nécessaire,
- autorise l'équipe d'animation à prendre des photos de mon enfant à des fins de publication,
- est assuré pour la pratique des activités inscrites au programme (joindre l'attestation d'assurance),
- est autorisé à quitter le centre de loisirs seul le midi oui non
Le soir oui non
- est autorisé à quitter le centre de loisirs en compagnie des personnes nommées ci-après.....
- est autorisé à être transporté par le mini bus de la commune pour les TAP (Si cette case n'est pas cochée l'enfant ne pourra rester en TAP, il ne sera pas changé de groupe)

(Présentation d'une pièce d'identité), je décharge le responsable de l'accueil de Loisirs de toute responsabilité en cas d'accident survenant sur le trajet.

Personnes autorisées à récupérer votre enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse Complète :

.....
.....

Téléphone :

➤ Domicile : / / / /

➤ Portable : / / / /

➤ Travail : / / / /

E-mail :

Nom :

Prénom :

Adresse Complète :

.....
.....

Téléphone :

➤ Domicile : / / / /

➤ Portable : / / / /

➤ Travail : / / / /

E-mail :

Questions diverses :

ASSURANCE SCOLAIRE :

NOM :

N° de police :

Votre enfant participera-t-il aux TAP ?

Lundi : Oui Non

Mardi : Oui Non

Jeudi : Oui Non

Vendredi : Oui Non

Votre enfant ira-t-il à l'accueil du matin et du soir ? (Cochez la case si oui)

Lundi : Mardi : Mercredi : Jeudi : Vendredi :
Matin : Matin : Matin : Matin : Matin :
Soir : Soir : Midi : Soir : Soir :

Votre enfant mangera-t-il à la cantine lors de la pause méridienne? (Cochez la case si oui)

Lundi : Mardi : Jeudi : Vendredi :

Mercredi travaillé : Oui Non

(ce sont les mercredis où votre enfant aura l'école le mercredi après midi, à cette occasion le service de pause méridienne sera assuré).

Votre enfant prendra-t-il le bus ? Oui Non

Si oui :

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Matin					
Midi					
Début A-M					
Soir					

() Le mercredi AM concerne uniquement les mercredis travaillés*

DEMANDE D'AUTORISATION 2017-2018

Je soussigné(e) M....., responsable
légal de

l'enfant..... en classe de
déclare

exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise :

- mon enfant à partir seul après l'école ou les TAP Oui (*)Non

- mon enfant au cours de l'année scolaire à être photographié ou filmé dans le cadre des activités pédagogiques. Des photos, des films ou des enregistrements sonores (poésies) des élèves peuvent être réalisés afin d'illustrer des documents d'animations (comptes rendus de sorties, sport, affiches, journal des T.A.P) ou le site Internet de la mairie (accès sécurisé)
(Vous ne pouvez choisir que oui ou non)

Oui Non

- le responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant,

Oui Non

Et certifie que mon enfant est à jour dans ses vaccinations Oui Non

Autorise mon enfant à être transporté par le mini bus de la commune, et à pieds (transferts vers les lieux d'activités) dans le cadre des activités péri et extrascolaires.

Oui Non

(*) mettre une croix dans la case correspondante

Pièces à joindre : Attestation d'assurance (valable)/ vaccins à jour/ Un justificatif de la CAF pour l'aide aux loisirs (pour les familles bénéficiaires.)

Date :

Signature du ou des responsable(s) légal (aux) (obligatoire)